CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT DU GOUVERNEUR

États financiers 2009



TABLE DES MATIÈRES

ÉTATS FINANCIERS 55

Objectifs de la Banque 56
Secteurs d'intervention 56
Bilan 57
Compte de résultat 58
État du résultat net et des variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres 59
État de variations des capitaux propres 59
Tableau des flux de trésorerie 60

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS 61

Note A - Résumé des principes comptables appliqués par la Banque 61
Note B - Gestion des risques financiers et du capital 68
Note C - Actifs et passifs financiers 79
Note D - Instruments dérivés de couverture 80
Note E - Portefeuille-titres 80
Note F - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle 81
Note G - Immobilisations corporelles et incorporelles 84
Note H - Dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre 85
Note I - Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) 86
Note J - Provisions pour risques et charges 89
Note K - Capital 91
Note L - Marge d'intérêts 92
Note M - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat 94
Note N - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente 94
Note O - Commissions et autres charges nettes d'exploitation 94
Note P - Charges générales d'exploitation 95
Note Q - Coût du risque 95
Note R - Autres informations et événements postérieurs à la date de clôture 95

RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE 96

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE 98

APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 99

APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION 99

BILAN APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT 100

ÉTATS FINANCIERS
établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Objectifs de la Banque

"La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement, agréés par un Membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales".

(Statut, Article II).

Secteurs d'intervention

La Banque (CEB) concourt à la réalisation de projets d'investissement à caractère social en faveur de la cohésion sociale à travers trois lignes d'action sectorielle, à savoir le renforcement de l'intégration sociale, la gestion de l'environnement et le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale.

Ses interventions obéissent à des critères d'éligibilité spécifiques à chaque ligne d'action sectorielle, traduisant à la fois la vocation sociale propre à la CEB et la logique de développement qui sous-tend l'ensemble de son activité.

Conformément à la résolution 1522 (2009) approuvée par le Conseil d'administration le 20 novembre 2009, chacune de ces trois lignes est composée des secteurs d'intervention suivants :

- Renforcement de l'intégration sociale

Contribuer au renforcement de l'intégration sociale et s'attaquer ainsi aux racines de l'exclusion signifie, sur le plan opérationnel, agir en faveur des réfugiés, migrants et personnes déplacées, du logement social, de la création et du maintien d'emplois, améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural.

- Gestion de l'environnement

Prendre part à la gestion de l'environnement se traduit à la fois par la réponse systématique aux situations d'urgence, en cas de catastrophes naturelles ou écologiques, et par une action durable au service de la prévention, de la protection de l'environnement ou de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

- Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale

Une approche intégrée en faveur du soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale, dans les domaines clés de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et des services publics administratifs et judiciaires, favorise à terme une croissance économique et sociale, à la fois plus dynamique et plus équitable, au service de l'épanouissement de l'individu et du bien-être collectif.

Bilan

en milliers d'euros

Actif	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		386 883	194 275
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		314 346	289 582
Instruments dérivés de couverture	D	1 295 361	1 693 822
Actifs financiers disponibles à la vente	E	4 965 778	2 628 227
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			
Prêts	F	12 326 370	12 601 277
Autres créances	F	1 281 996	1 979 204
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	E	2 123 226	1 975 983
Immobilisations corporelles et incorporelles	G	31 215	31 738
Comptes de régularisation et actifs divers		5 405	8 932
Total de l'actif		**22 730 580**	**21 403 040**

Passif			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		2 312 949	2 515 544
Instruments dérivés de couverture	D	372 974	434 793
Dettes envers la clientèle	H	67 747	73 281
Dettes représentées par un titre	H	17 680 780	16 171 014
Comptes de régularisation et passifs divers		188 047	277 269
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	I	75 420	78 684
Provisions pour risques et charges	J	73 891	67 726
Total dettes		**20 771 808**	**19 618 311**
Capital	K		
Souscrit		3 303 450	3 303 450
Non appelé		(2 933 712)	(2 933 712)
Appelé		369 738	369 738
Réserve générale		1 585 587	1 489 760
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	E	(103 602)	(170 596)
Résultat de l'exercice		107 049	95 827
Total capitaux propres		**1 958 772**	**1 784 729**
Total du passif		**22 730 580**	**21 403 040**

Compte de résultat

en milliers d'euros

	Notes	2009	2008
Intérêts et produits assimilés			
Actifs financiers disponibles à la vente		58 532	131 029
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle *		259 042	678 415
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		88 524	92 554
Intérêts et charges assimilées			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		(5 404)	(8 589)
Dettes représentées par un titre		(255 836)	(767 179)
Autres intérêts et charges assimilées		(3 377)	(3 098)
Marge d'intérêts	L	**141 481**	**123 132**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat *	M	(1 225)	4 665
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	N	183	(626)
Commissions et autres charges nettes d'exploitation **	O	(1 573)	(914)
Produit net bancaire		**138 866**	**126 257**
Charges générales d'exploitation **	P	(29 081)	(27 898)
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations	G	(1 823)	(1 623)
Résultat brut d'exploitation		**107 962**	**96 736**
Coût du risque	Q	(913)	(909)
Résultat net		**107 049**	**95 827**

* *Les intérêts nets liés aux swaps de change sont enregistrés dans la "Marge d'intérêts" à compter du 1er janvier 2009. Ce classement permet d'isoler l'incidence de la juste valeur des instruments financiers, hors coupons courus, dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" et reste sans incidence sur le montant du "Produit net bancaire". Le reclassement pro-forma a été fait au 31 décembre 2008 (€ 5 150 milliers) entre les postes "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" et "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle".*

** *Les frais des services externes liés aux émissions de la Banque (rating, consulting, audit, juridiques) sont classés en "Produit net bancaire" à compter du 1er janvier 2009. Le reclassement pro-forma a été fait au 31 décembre 2008 (€ 496 milliers) entre les postes "Charges générales d'exploitation" et "Commissions et autres charges nettes d'exploitation".*

État du résultat net et des variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres

en milliers d'euros

	2009	2008
Résultat net	**107 049**	**95 827**
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	68 024	(131 346)
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, rapportées au résultat de la période	(1 030)	(437)
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres	**66 994**	**(131 783)**
Total	**174 043**	**(35 956)**

État de variations des capitaux propres

en milliers d'euros

	Capital appelé	Réserves et résultats	Gains ou pertes des actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2008	**369 738**	**1 494 760**	**(38 813)**	**1 825 685**
Affectation du résultat de l'exercice 2007		(5 000)		(5 000)
Résultat de l'exercice 2008		95 827		95 827
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres			(131 783)	(131 783)
Capitaux propres au 31 décembre 2008	**369 738**	**1 585 587**	**(170 596)**	**1 784 729**
Résultat de l'exercice 2009		107 049		107 049
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres			66 994	66 994
Capitaux propres au 31 décembre 2009	**369 738**	**1 692 636**	**(103 602)**	**1 958 772**

Tableau des flux de trésorerie

en milliers d'euros

Exercice clos le 31 décembre	Notes	2009	2008
Résultat de l'exercice		**107 049**	**95 827**
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	G	1 823	1 624
+/- Dotations nettes aux provisions		913	909
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement		3 035	3 160
+/- Autres mouvements		(13 051)	(23 066)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat		**(7 280)**	**(17 373)**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle		202 571	(370 760)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(2 458 902)	(564 581)
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(100 426)	229 477
Diminution /(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		**(2 356 757)**	**(705 864)**
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (a)		**(2 256 988)**	**(627 410)**
+/- Flux liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		(148 376)	(11 320)
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	G	(1 300)	(2 901)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (b)		**(149 676)**	**(14 221)**
+/- Flux de trésorerie provenant de ou à destination des États membres		3 797	9 001
+/- Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		1 905 518	1 856 134
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)		**1 909 315**	**1 865 135**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (d)		**(390)**	**11 294**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie (a)+(b)+(c)+(d)		**(497 739)**	**1 234 798**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**2 166 256**	**931 458**
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		*194 275*	*185 983*
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	F	*1 971 981*	*745 475*
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**1 668 517**	**2 166 256**
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		*386 883*	*194 275*
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	F	*1 281 634*	*1 971 981*
Variation de la trésorerie nette		**(497 739)**	**1 234 798**

Les activités de financement sont composées des flux provenant des dettes représentées par un titre.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note A - Résumé des principes comptables appliqués par la Banque (CEB)

1. Normes comptables applicables

Les normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards - IFRS*) ont été appliquées aux comptes de la Banque à compter du 1er janvier 2005 (date de la première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, "Première application des normes d'information financière internationales", et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne(*). Celles-ci excluent certaines dispositions de la norme IAS 39 approuvée par l'IASB concernant la comptabilité de couverture.

La Banque n'a pas appliqué, en 2008 et en 2009, l'amendement d'IAS 39 et IFRS 7 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008 relatif aux reclassements d'actifs financiers.

Dans les comptes présentés au 31 décembre 2009, la Banque applique les dispositions de la norme IAS 1 révisée et propose en conséquence un nouvel "État du résultat net et des variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres". L'entrée en vigueur des autres normes, notamment IFRS 8 "Secteurs Opérationnels" et l'amendement à IFRS 7 relatif à l'amélioration de l'information sur les instruments financiers, n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes au 31 décembre 2009.

La CEB n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2008 et en 2009 n'est qu'optionnelle.

Dans le cadre de l'application du référentiel IFRS, les principaux domaines d'estimation concernent l'appréciation des risques de crédit. En dehors de ces aspects, la nature des opérations réalisées par la CEB ne conduit pas, en terme de jugement ou de complexité d'évaluation, à procéder à des estimations ou à définir des hypothèses significatives pour l'élaboration de ses états financiers. Accessoirement, des hypothèses économiques et démographiques sont retenues pour évaluer les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

2. Actifs et passifs financiers

2.1. Opérations en devises

Les états financiers sont établis en euros.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle de la CEB) au cours du marché en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les actifs non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui sont classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture sauf si cet actif financier fait l'objet d'une couverture de juste valeur du risque de change. Dans ce cas, les écarts de change résultant de la conversion en euros sont enregistrés en capitaux propres et ne sont constatés en résultat que lors de la cession du titre ou de sa dépréciation éventuelle.

Les opérations de change à terme sont évaluées en valeur de marché en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

() Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/standards_fr.htm*

2.2. Prêts

Les prêts consentis par la Banque sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine.

Les prêts sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif global.

Les engagements de financement sont enregistrés dans le hors-bilan pour leur montant non encore utilisé.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des prêts est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

2.3. Titres

Les titres détenus par la Banque sont classés en deux catégories :

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" comprend les titres à revenu fixe, à échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués après leur acquisition au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés dans le compte de résultat sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés".

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des "Actifs financiers disponibles à la vente" comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas de la catégorie précédente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus. En date d'arrêté, les titres sont évalués à leur valeur de marché, et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres, "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres", sauf si les titres font l'objet d'une couverture de juste valeur. Dans ce cas, les gains et les pertes attribuables aux risques couverts sont enregistrés au compte de résultat dans la même rubrique que les variations de valeur de l'instrument de couverture, en application de la norme IAS 39.

Lors de la cession, de l'échéance ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres, sont constatés en compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés". Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

- Date et critères de comptabilisation

Les titres classés dans les deux catégories ci-dessus sont enregistrés en date de négociation.

2.4. Dépréciation des actifs financiers

- Actifs financiers évalués au coût amorti

Des dépréciations sont constituées sur les prêts et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou de l'acquisition du titre. Les provisions relatives aux engagements de financement suivent des principes analogues.

Toute donnée observable afférente aux événements suivants constitue notamment une indication objective de perte de valeur :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des prêts, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique "Coût du risque".

A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêts effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables. La dépréciation d'un prêt est enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire sa valeur d'origine enregistrée à l'actif.

Les provisions relatives à un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif.

- Actifs financiers disponibles à la vente

A la CEB, les "Actifs financiers disponibles à la vente", essentiellement composés de titres à revenu fixe, sont dépréciés individuellement, par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

Les critères de dépréciation de ces titres sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est inscrite au compte de résultat dans la rubrique "Coût du risque" et peut être reprise en cas d'appréciation ultérieure de la valeur de marché du titre.

2.5. Dettes représentées par un titre

Les titres émis par la CEB sont qualifiés d'instruments de dettes car il existe une obligation contractuelle pour la Banque de délivrer du numéraire à leurs détenteurs.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des émissions est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

2.6. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

- Dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comme instruments de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsque la valeur de marché est positive, et dans la rubrique "Passifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

- Dérivés et comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur est utilisée par la Banque pour couvrir notamment le risque de taux d'intérêts des actifs et passifs à taux fixe, pour des instruments financiers identifiés (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions, emprunts).

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, la Banque documente la relation de couverture, dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif ou le passif concerné, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité, rétrospective et prospective, de la couverture.

L'instrument dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de valeur découlant du risque couvert ; cette efficacité doit être appréciée à la mise en place de la couverture, puis tout au long de sa durée de vie.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur et les variations de juste valeur portées au compte de résultat dans le poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat", symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée conformément à la classification de l'instrument couvert, dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés. L'incidence dans le compte de résultat représente l'inefficacité éventuelle de la couverture.

En cas d'interruption de la relation de couverture, ou si elle ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

2.7. Détermination de la juste valeur

Les actifs et passifs financiers des catégories "Juste valeur par résultat", "Dérivés de couverture" et "Actifs financiers disponibles à la vente" sont évalués et enregistrés à leurs valeurs de marché. La valeur de marché correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Les titres détenus sont cotés sur un marché actif. Les prix cotés sont utilisés pour déterminer leurs valeurs de marché.

Les instruments dérivés (swaps de change, de taux et de devises) sont valorisés en utilisant des paramètres observables et des modèles communément admis (méthode d'actualisation des *cash flows* futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation).

2.8. Revenus et charges d'intérêt

Les revenus et charges d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes primes et décotes.

2.9. Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations nettes de provisions pour dépréciation des prêts et des titres à revenu fixe, les dotations nettes relatives aux engagements de financement et de garanties données, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Les charges liées aux litiges inhérents à l'activité bancaire sont également comptabilisées en "Coût du risque".

3. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de la Banque comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré des frais directement attribuables à l'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie économique attendue du bien par la Banque, la valeur résiduelle du bien étant déduite de sa base amortissable.

A chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et, le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

- Immobilisations corporelles

La partie "construction" des immeubles d'exploitation est ventilée selon les composants suivants, qui sont amortis selon leur propre durée d'utilité :

- Gros œuvre	50 ans
- Façades et toitures	50 ans
- Installations générales techniques	10 ans
- Agencements et aménagements	10 ans

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes :

- Aménagements et mobilier	10 ans
- Véhicules de transport	4 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans

- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (logiciels informatiques) sont amorties linéairement, soit sur 1 an (logiciels bureautiques), soit sur 5 ans (logiciels métiers).

4. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Le régime de pension de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et par les agents. Les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage du traitement de base de la dernière année d'activité.

Les deux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (maintien de la couverture d'assurance-maladie aux pensionnés qui le souhaitent et ajustement fiscal) sont également des régimes à prestations définies.

Ces régimes sont représentatifs d'un engagement à la charge de la Banque, qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant des engagements provisionnés est déterminé par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées.

La Banque applique la méthodologie dite "du corridor" pour comptabiliser les écarts actuariels sur les engagements constatés sur les avantages postérieurs à l'emploi. Cette méthode conduit à amortir en résultat les écarts actuariels sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des agents bénéficiaires, dès lors qu'ils excèdent 10% de la valeur actualisée de l'engagement.

5. Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

Le Compte Fiduciaire Sélectif a pour objet l'octroi de bonifications d'intérêt sur des prêts consentis par la Banque ou l'octroi de dons, dans les pays éligibles tels que définis par le Conseil d'administration. Ses modalités de fonctionnement sont confirmées par la Résolution 1522 (2009) approuvée le 20 novembre 2009 par le Conseil d'administration.

Le CFS s'adresse en priorité à l'intention des groupes de populations suivants :

Groupes cibles prioritaires	- réfugiés, populations déplacées, migrants - populations touchées par des catastrophes naturelles ou écologiques
Groupes cibles vulnérables	- populations vivant en dessous du seuil de pauvreté (moins de 60% du revenu médian national) - enfants abandonnés et personnes handicapées - minorités ethniques

- Bonifications d'intérêt

Un projet financé par la Banque peut, sur proposition du Gouverneur, bénéficier d'une bonification d'intérêt au titre du CFS après approbation par le Conseil d'administration. Les ressources du CFS sont utilisées pour des projets ayant une haute finalité sociale et situés dans les pays éligibles.

- Octroi de dons

Les dons sont réservés à des projets devant correspondre aux objectifs prioritaires en faveur des groupes cibles prioritaires ou vulnérables, dans les pays éligibles.

Le Compte est alimenté par des subventions reçues des États membres de la Banque et au travers de dividendes à caractère social attribués à l'occasion de l'affectation du résultat de la Banque. Il peut également être alimenté par des contributions volontaires des États membres de la Banque et du Conseil de l'Europe.

Les bonifications d'intérêt et les dons font l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration.

Les dons sont versés aux bénéficiaires et les bonifications sont enregistrées au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants.

Le Compte Fiduciaire Sélectif fait l'objet d'une note annexe (note I).

6. Parties liées

Au regard de la norme IAS 24, la Banque ne contrôle aucune entité et ne détient aucun titre de participation. Par ailleurs, la Banque n'est la filiale d'aucune entité. Les états financiers ne sont affectés par aucune relation avec des parties liées.

7. Rémunération des dirigeants

Le Statut de la CEB stipule que l'organisation, l'administration et le contrôle de la Banque sont assurés par les organes suivants :

- le Conseil de direction
- le Conseil d'administration
- le Gouverneur
- le Comité de surveillance.

Le Conseil de direction et le Conseil d'administration se composent chacun d'un Président et d'un représentant désigné par chaque État membre. Un Vice-Président est élu parmi les membres de chaque Conseil. Le Président du Conseil de direction et le Président du Conseil d'administration sont élus par le Conseil de direction pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois. Les indemnités annuelles de fonction des Présidents et des Vice-Présidents sont fixées pour la durée de leur mandat par le Conseil d'administration.

Le Gouverneur est élu par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans renouvelable. Il est assisté par le Vice-Gouverneur Délégué et par deux autres Vice-Gouverneurs, élus par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans renouvelable, sur proposition du Gouverneur. Leurs émoluments sont fixés par le Conseil d'administration, dans le cadre de l'approbation du budget annuel de la Banque.

En synthèse, la rémunération brute des dirigeants de la CEB s'analyse comme suit :

en milliers d'euros

Indemnités de fonction	**2009**	**2008**
Président du Conseil de direction	45	45
Président du Conseil d'administration	45	45
Vice-Président du Conseil de direction	3	6
Vice-Président du Conseil d'administration	6	6
Émoluments		
Gouverneur	325	315
Vice-Gouverneur Délégué	262	254
Vice-Gouverneur Ruiz-Ligero	247	240
Vice-Gouverneur Tarafás	247	240

Les dirigeants de la CEB ne perçoivent pas de stock options ni aucune autre forme de prime. En fin de mandat, le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs perçoivent soit une pension d'ancienneté soit une allocation temporaire défiscalisée d'un montant de 40% à 50% de leur dernier traitement, pendant une période maximale de 3 ans. Cette allocation est plafonnée de telle sorte que son montant cumulé à celui d'éventuels traitements perçus par ailleurs n'excède pas, en tout état de cause, le montant du dernier traitement versé par la CEB.

Le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs sont affiliés aux régimes de couverture médicale et de pension de la CEB.

8. Régime fiscal

Le Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque, sont exonérés de tout impôt direct.

Note B - Gestion des risques financiers et du capital

Dans le cadre de ses activités de financement de projets et de sa gestion de trésorerie, la CEB est exposée à quatre principaux types de risques : risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et risque opérationnel.

Cette note présente des informations sur l'exposition de la Banque à ces différents types de risques, les objectifs, politiques et procédures qui permettent de mesurer et gérer ces risques ainsi que la gestion du capital.

La gestion et le contrôle des risques contribuent de façon déterminante au maintien de la solidité financière d'un établissement de crédit. La CEB révise ainsi en permanence son dispositif de gestion et de surveillance des risques, dans le respect du principe de permanence des méthodes afin de se conformer aux meilleures pratiques de la profession.

Par son statut de banque supranationale, la CEB n'est soumise ni aux ratios réglementaires de ses pays membres, ni aux Recommandations du Comité de Bâle non plus qu'aux Directives de l'Union européenne. Cependant, la CEB utilise ces réglementations comme références dans sa politique de gestion et de contrôle des risques.

Les organes de la Banque ont la responsabilité globale de définir et de surveiller le cadre de la gestion des risques.

- Des comités décisionnaires

Le Gouverneur a créé différents comités décisionnaires chargés de développer et de contrôler les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs. Il préside tous ces comités.

- Le Comité des Risques : il constitue la clé de voûte du dispositif de gestion des risques de crédit de la Banque. Les politiques de gestion des risques sont établies pour identifier et analyser les risques auxquels la Banque doit faire face, pour fixer des limites de risques et de contrôles appropriés, et pour surveiller le respect de ces limites. Le Comité des Risques prend des décisions suite aux analyses et recommandations effectuées par le Département de la Gestion des Risques.
- Le Comité de Financement : une fois par trimestre il décide de la stratégie de financement et la politique de *pricing*. Il décide également de la stratégie d'émission d'emprunts (montants, devises, conditions et calendrier) en tenant compte des besoins prévisionnels de liquidité de la Banque, dans le respect de l'autorisation annuelle d'emprunt accordée par le Conseil d'administration, sur proposition du Gouverneur.
- Le Comité Financier : de façon hebdomadaire il examine tous les aspects de l'activité financière de la Banque (trésorerie, dettes, évolution des marchés financiers, liquidité).
- Le Comité ALM : il décide de la stratégie de gestion actif-passif de la Banque. Il prend les décisions qui s'imposent en matière de risques financiers à la lumière du rapport trimestriel sur la situation ALM de la Banque et dans le respect des politiques financières validées par le Conseil d'administration.
- Le Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO) : il valide la politique de sécurité de la Banque et prend les décisions relatives à la prévention et au suivi des risques opérationnels de la CEB selon une périodicité annuelle.

- Le reporting sur la gestion des risques

Chaque semaine, les membres du Comité des Risques sont informés de l'exposition de la Banque en matière de risque de crédit. Par ailleurs, un rapport trimestriel sur la gestion des risques (crédit, marché, opérationnel) est adressé aux membres du Conseil d'administration. Enfin, le Rapport annuel du Gouverneur consacre un chapitre important à la gestion des risques au sein de la Banque et fournit une information détaillée sur son exposition en risque à la fin de chaque exercice.

1. Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de non respect des obligations contractuelles d'une contrepartie et provient principalement des prêts et des activités financières.

Le Département de la Gestion des Risques identifie, évalue et gère tous les risques de crédit inhérents à l'activité de la CEB, qu'ils résultent de ses opérations de prêts, titres et dérivés. Pour chaque nouveau projet, ce Département procède à une analyse préalable de l'opération en prenant en compte la fiabilité de la contrepartie, les opérations déjà en cours avec cette dernière, ainsi que le risque-pays et recommande si nécessaire l'obtention de garanties. Par ailleurs, le Département de la Gestion des Risques suit en permanence l'application des politiques de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques.

Le processus d'autorisation d'encours est différent selon qu'il s'agit du financement d'un projet ou d'une opération financière. Suite à l'identification d'un projet par la Direction Générale des Prêts, le Département de la Gestion des Risques procède à son évaluation et détermine sa notation interne. Puis, le Comité des Risques est saisi pour approuver, modifier ou le cas échéant rejeter les limites proposées. Enfin, le Conseil d'administration doit approuver chaque projet.

Concernant les opérations réalisées par la Direction Financière, le Conseil d'administration établit le cadre des opérations financières au travers de la définition de la politique d'investissement. Le Département de la Gestion des Risques analyse les différentes contreparties, procède à des notations internes et propose des limites qui sont ensuite approuvées, modifiées ou le cas échéant rejetées par le Comité des Risques.

Le processus d'octroi de limites : sur demande des directions opérationnelles, les limites par contrepartie sont établies par le Département de la Gestion des Risques et validées par le Comité des Risques. Celles-ci sont revues chaque année, sauf situation particulière exigeant une périodicité plus rapprochée. Les limites sont établies en valeur nominale.

Le processus de notation : deux types de notations internes sont accordés : notation de contrepartie et notation de transaction. Conformément aux meilleures pratiques bancaires internationales, le Département de la Gestion des Risques accorde une notation interne à toutes les contreparties, en fonction d'analyses réalisées sur site ou hors site. Cette notation est constituée d'une échelle allant de 1 à 10, 10 étant la meilleure note. A chaque échelon correspond une note sur l'échelle appliquée par les agences de notation internationales (10 = AAA, 9,5 = AA+, etc...).

Concernant la notation interne de contrepartie, le système repose sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Le système prend en compte, entre autres, les notations des agences internationales lorsque celles-ci sont disponibles. Des modèles de *scoring*, développés en interne, permettent d'appliquer différents ratios en fonction du type de contrepartie (états, administrations régionales, entités financières, entreprises,…). Par ailleurs, des grilles de notation interne spécifiques sont utilisées lorsque des contreparties ne bénéficient pas d'une notation par les agences de notation internationales.

La notation interne de transaction repose sur la notation interne de la contrepartie et prend ensuite en compte, le cas échéant, les différents rehaussements de crédit mis en œuvre : collatéraux, garanties, lettre de confort, cession de créances et autres structures qui permettent de réduire le risque final.

La Banque a mis en place une méthodologie de validation du système de notation interne, reposant sur l'analyse des écarts entre sa notation interne et les notations des agences internationales. Tout écart supérieur à deux "notchs" donne lieu à une révision approfondie de la notation interne.

Pour rappel, les agences de notation internationales qualifient une notation *investment grade* si elle est égale ou supérieure à Baa3/BBB-. A contrario, si cette notation est inférieure ou égale à Ba1/BB+ elle est qualifiée *below investment grade*.

- Exposition au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit pour l'ensemble des opérations de la Banque, hors intérêts courus et en valeur nominale (prêts, engagements de prêts, dépôts, titres, produits dérivés) au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 est présentée dans le tableau ci-dessous. Il convient de préciser que, concernant le portefeuille de prêts, les rehaussements de crédit sont pris en compte.

en millions d'euros

	2009				2008			
	AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	TOTAL	AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	TOTAL
Prêts	5 213	5 280	1 706	12 198	6 646	4 438	1 339	12 423
Engagements de prêts	825	1 555	1 176	3 556	594	1 502	1 306	3 402
Dépôts	1 316	353		1 668	2 165	1		2 166
Titres	5 683	1 313		6 996	4 005	595		4 600
Swap - add on	678	190		868	648	202		850
Forex	14	8		23	21			21
Swap coll - valeur actuelle nette non couverte	19	4		23	14			14
Total	**13 748**	**8 703**	**2 882**	**25 333**	**14 093**	**6 738**	**2 645**	**23 476**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

- Portefeuille de prêts

L'encours de prêts est en diminution de -1,7% par rapport à 2008 et se situe à € 12,2 milliards au 31 décembre 2009. Comme l'atteste le tableau ci-dessous les encours notés *investment grade* représentent 86% du portefeuille total, contre 89% fin 2008.

En 2009 et pour la première fois depuis sa création (à l'exception des arriérées sur l'Ex-Yougoslavie) la Banque a constaté un défaut de paiement. Une contrepartie islandaise n'a pas honoré des échéances (capital et intérêts) pour un montant total de € 221 milliers. Au 31 décembre 2009 une provision complémentaire, soit € 913 milliers a été enregistrée portant le taux de couverture à 100%. Au 31 décembre 2009 la Banque n'a constaté aucun autre retard, arriéré ou impayé.

La politique de la Banque, similaire à celle d'autres institutions financières multilatérales, consiste à ne pas participer à des accords de rééchelonnement de dettes (capital ou intérêts des prêts).

- Rehaussements de crédit dans le portefeuille de prêts

A fin décembre 2009, le montant des rehaussements de crédit du portefeuille de prêts, assurant un transfert de risque à 100%, s'élève à € 2,7 milliards contre € 2,1 milliards fin 2008. Ces rehaussements se composent de garanties à hauteur de € 2,3 milliards et de collatéraux pour € 0,4 milliard.

L'impact global de ces rehaussements sur le profil de risque de la Banque est illustré ci-dessous :

en millions d'euros

	2009				2008			
	Avant		Après		Avant		Après	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA/AA	4 168	34%	5 213	43%	5 783	47%	6 646	53%
A/BBB	6 181	51%	5 280	43%	5 141	41%	4 438	36%
Below investment grade	1 849	15%	1 706	14%	1 499	12%	1 339	11%
Total	**12 198**	**100%**	**12 198**	**100%**	**12 423**	**100%**	**12 423**	**100%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

L'encours sur des contreparties non notées par les agences de notation internationales représente 6,2% de l'encours total et les notations internes accordées à ces contreparties s'échelonnent entre 1,5 et 9,5.

- Engagements de prêts

Au cours de 2009, le niveau du stock de projets engagé montre une progression de 4,5%. A la fin de l'exercice 2009, il s'élève à € 3,6 milliards contre € 3,4 milliards à fin 2008. La redistribution des engagements de financement entre les catégories de notation est présentée dessous :

en millions d'euros

	2009	2008	Variation 2009-2008
AAA/AA	825	595	39%
A/BBB	1 555	1 502	4%
Below investment grade	1 176	1 306	-10%
Total	**3 556**	**3 402**	**5%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

- Répartition de l'encours de prêts par type de contrepartie

en millions d'euros

	2009				2008			
	AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	TOTAL	AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	TOTAL
États	938	2 346	1 453	4 738	887	2 093	1 214	4 194
Administrations publiques	915	406	12	1 333	577	264	17	859
Institutions financières étatiques	268			268	525			525
Institutions financières spécialisées	728	120	31	878	862	206	39	1 106
Autres banques	2 292	2 307	57	4 656	3 723	1 689	39	5 451
Institutions non financières	73	100	152	324	73	185	30	288
Total	**5 213**	**5 280**	**1 706**	**12 198**	**6 646**	**4 438**	**1 339**	**12 423**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

- Répartition de l'encours des 10 principaux emprunteurs selon leur nature et leur notation

en millions d'euros

2009						2008					
	AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	TOTAL	%		AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	TOTAL	%
ÉTAT A		1 048		1 048	9%	ÉTAT A		768		768	6%
ÉTAT B			648	648	5%	ÉTAT B			672	672	5%
ÉTAT F			633	633	5%	Autre banque A	600			600	5%
ÉTAT E	560			560	5%	ÉTAT C		517		517	4%
Autre banque A	555			555	5%	Inst. fin. étatique	514			514	4%
ÉTAT C		513		513	4%	ÉTAT E	501			501	4%
Autre banque D		352		352	3%	ÉTAT F			441	441	4%
ÉTAT D		343		343	3%	ÉTAT D		421		421	3%
Autre banque C		332		332	3%	Autre banque C	414			414	3%
Autre banque E		318		318	3%	Autre banque B	391			391	3%
Sous-total	**1 115**	**2 907**	**1 280**	**5 302**	**43%**	**Sous-total**	**2 419**	**1 706**	**1 114**	**5 239**	**42%**
Autres	4 098	2 373	425	6 896	57%	Autres	4 227	2 732	225	7 184	58%
Total	**5 213**	**5 280**	**1 706**	**12 198**	**100%**	**Total**	**6 646**	**4 438**	**1 339**	**12 423**	**100%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

- Portefeuilles obligataires

La CEB gère deux portefeuilles obligataires : un portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et un portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente. Les deux portefeuilles sont majoritairement composés de titres libellés en euros, soit 94% fin 2009 contre 95% fin 2008. La répartition par notation de l'encours en valeur nominale de chacun de ces portefeuilles au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 est donnée dans le tableau suivant :

en millions d'euros

	2009				2008			
	AAA	AA	A	TOTAL	AAA	AA	A	TOTAL
Portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente	1 106	2 660	1 233	4 999	902	1 324	515	2 741
Portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance	1 527	391	80	1 998	1 399	380	80	1 859
Total	**2 633**	**3 050**	**1 313**	**6 996**	**2 301**	**1 704**	**595**	**4 600**
	38%	*44%*	*19%*	*100%*	*50%*	*37%*	*13%*	*100%*

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

La répartition selon les pays des contreparties émettrices des deux portefeuilles de titres est la suivante :

en millions d'euros

	2009		2008	
Portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance				
France	1 417	71%	1 163	62%
Portugal	200	10%	200	11%
Italie	161	8%	161	9%
Allemagne	125	6%	148	8%
Espagne	50	3%	93	5%
Autres pays	45	2%	95	5%
Sous-total	**1 998**		**1 859**	
Portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente				
France	1 014	20%	944	35%
États-Unis	768	15%	771	28%
Pays-Bas	639	13%	337	12%
Espagne	612	12%	310	11%
Canada	585	12%		
Autres pays	1 382	28%	380	13%
Sous-total	**4 999**		**2 741**	
Total	**6 996**		**4 600**	

- Produits dérivés

La CEB a recours à des swaps d'intérêts (IRS) et à des swaps de devises (CIRS) pour couvrir les risques de marché sur ses opérations de prêts, sur son portefeuille d'actifs disponibles à la vente et sur ses émissions d'emprunts.

Les opérations sur produits dérivés requièrent systématiquement une autorisation préalable d'engagement sur la contrepartie émettrice, accordée par le Comité des Risques, et la signature d'un contrat-cadre (par exemple le contrat *ISDA Master Agreement*). Pour les opérations au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral CSA (*Credit Support Annex*) avec la CEB.

L'ensemble des opérations de swaps est valorisé en valeur actuelle nette, et un suivi quotidien des positions par contrepartie est effectué afin de pouvoir procéder aux appels de marge, si nécessaire.

Fin 2009, la totalité des opérations sur produits dérivés est collatéralisée contre 99,98% en 2008.

Dans le cadre des opérations de swaps, la CEB peut recevoir comme collatéraux des dépôts et/ou des titres notés AAA (du Trésor américain ou du Trésor allemand). A fin 2009 comme à fin 2008, la totalité des collatéraux reçus est sous forme de dépôts.

- Grands risques

Un grand risque s'entend comme une exposition globale (prêts, titres, dépôts, produits dérivés et engagements fermes de financement) vis-à-vis d'une contrepartie (ou d'un groupe de contreparties) dépassant 10% des capitaux propres.

La CEB retient ici comme définition des capitaux propres : le capital appelé, les réserves, les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et le résultat, majorés du capital non appelé des pays actionnaires notés AAA ou AA (selon Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings).

Conformément aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie (ou groupe de contreparties) ne dépasse une limite égale à 25% des capitaux propres (selon la définition ci-dessus) et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% de ces mêmes capitaux propres.

Au 31 décembre 2009, aucune contrepartie n'excède la limite de 25% des capitaux propres de la CEB, de même qu'en 2008, et sept groupes et 1 contrepartie individuelle dépassent 10%. Le total de l'encours sur ces contreparties atteint € 4,6 milliards, soit 110% des capitaux propres de la CEB contre € 3,8 milliards et 92% fin 2008, pour une limite de 800%. En application de la pratique bancaire courante, les risques "souverains" sont exclus de cette analyse.

2. Risque de marché

- Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le risque de marché recouvre notamment le risque de perte pouvant résulter d'une variation défavorable des taux d'intérêt et des taux de change.

La Banque est exposée, dans le cadre de ses opérations (prêts, emprunts, opérations de trésorerie), à des risques de taux et de change. Le principe retenu est la couverture systématique des positions, permettant de maintenir les risques de taux et de change à leur plus bas niveau possible. La Banque gère l'ensemble de son bilan en taux variable (à l'exception de son portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance), soit directement, soit par le biais d'un swap de couverture.

La Banque a donc recours à des produits dérivés, principalement des contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt. Elle utilise ces instruments dans le cadre d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture :

- opérations de micro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque de marché découlant d'un élément spécifique de l'actif (prêt, titre) ou du passif (emprunt)
- opérations de macro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque global de marché mesuré à partir de l'évaluation du bilan.

Au 31 décembre 2009, comme au 31 décembre 2008, les contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt sont uniquement utilisés en micro-couverture.

En raison de la stratégie adoptée, le risque de taux d'intérêt dans le bilan de la Banque se trouve limité au montant du portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille correspond en volume à la somme des capitaux propres disponibles, du Compte Fiduciaire Sélectif et des provisions pour avantages du personnel.

Les risques de taux et de change sont mesurés et suivis par le Département ALM, placé sous l'autorité du Directeur Financier.

Le Département ALM produit périodiquement un rapport sur les risques de taux, de change et de liquidité supportés par la Banque. Ce rapport analyse les conséquences d'une variation des taux d'intérêt et de la parité de change EUR/USD sur la valeur économique de la Banque. Il produit également une analyse de la situation prévisionnelle de liquidité.

Le cas échéant, le Département ALM rend compte de dépassements effectifs ou prévisionnels de limites et propose au Comité ALM des actions à mettre en œuvre afin de limiter la nature et le montant des risques observés.

Le Département ALM peut par ailleurs demander la réunion d'un Comité ALM extraordinaire, en cas de circonstances exceptionnelles.

- Risque de change

En matière de risque de change, la stratégie de la CEB est de tendre vers le risque zéro. A cette fin, la Banque couvre toute exposition à un risque de change, le risque résiduel provenant des résultats accumulés dans des devises autres que l'euro. Ce risque est systématiquement couvert sur une base mensuelle. A chaque fin de mois, la Banque produit un arrêté de ses résultats, devise par devise, et convertit en euros toute position d'une contre-valeur supérieure à 1 million d'euros, par l'achat ou la vente au comptant de devises.

en milliers d'euros

Répartition par devise	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2009**	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2008**
Euro	20 504 503	6 368 186	(16 139 523)	(2 003 206)	19 433 206	6 834 474	(14 821 964)	(2 223 232)
Dollar des États-Unis	961 692	11 168 067	10 207 164	789	1 118 630	11 893 079	10 775 827	1 378
Yen japonais	142 955	168 061	25 874	768	183 166	185 763	2 872	275
Forint hongrois	232 264	964	(231 245)	55	13 821	39 452	25 684	53
Livre sterling	45 587	1 199 030	1 153 474	31	23 758	493 316	469 605	47
Autres	843 579	3 826 272	2 982 887	194	630 459	1 956 956	1 326 674	177
Total	**22 730 580**	**22 730 580**	**(2 001 369)**	**(2 001 369)**	**21 403 040**	**21 403 040**	**(2 221 302)**	**(2 221 302)**

Ce tableau montre que l'exposition de change résiduelle, après prise en compte des instruments de couverture, est non significative.

- Risque de taux

Gestion du risque de taux

Le risque de taux peut affecter la rentabilité ou la valeur économique de la Banque au gré des fluctuations des taux d'intérêt. Il provient principalement de désynchronisation de nature (fixe/révisable) ou de base (Euribor/Libor…) des taux entre actifs et passifs.

L'ALM mesure ce risque en volume (gap de taux), en marge (sensibilité de la marge d'intérêts), et en valeur (sensibilité de la Valeur Actuelle Nette).

La Banque immunise la marge vis-à-vis des fluctuations des taux en adossant en taux les actifs aux passifs. Notamment, la Banque investit ses capitaux propres disponibles dans des titres détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille est composé de titres à taux fixe, généralement long terme, libellés en euros et émis par des pays ou des institutions assimilées dont la notation minimale est AA ou Aa2 à la date d'acquisition.

Les montants affectés au Compte Fiduciaire Sélectif et les provisions pour avantages du personnel sont également investis dans le portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance.

Appréciation de la couverture du risque de taux

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des opérations de la CEB. Il présente une vision statique du risque de taux et de sa couverture, à la date de clôture de l'exercice, au travers d'une ventilation de l'actif et du passif par nature de taux (taux fixe et taux variable). Il permet d'identifier l'effet de la couverture du risque de taux.

Ventilation des encours 2009 par type de taux et appréciation de la couverture du risque de taux

en milliers d'euros

	Avant couverture			Instruments de couverture			Après couverture		
	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total
Actif									
Taux fixe	**7 733 532**	**92 425**	**7 825 957**	**(2 711 639)**	**502 032**	**(2 209 607)**	**5 021 893**	**594 457**	**5 616 350**
Encours échéancés	6 233 628	92 425	6 326 053	(2 711 639)	502 032	(2 209 607)	3 521 989	594 457	4 116 446
Encours non échéancés	1 499 904		1 499 904				1 499 904		1 499 904
Taux variable	**14 334 317**	**18 398**	**14 352 715**	**2 757 069**	**4 446**	**2 761 515**	**17 091 386**	**22 844**	**17 114 230**
Total de l'actif	**22 067 849**	**110 823**	**22 178 672**	**45 430**	**506 478**	**551 908**	**22 113 279**	**617 301**	**22 730 580**
Passif									
Taux fixe	**(19 545 274)**	**(502 030)**	**(20 047 304)**	**16 209 423**	**(38 317)**	**16 171 106**	**(3 335 851)**	**(540 347)**	**(3 876 198)**
Encours échéancés	(16 209 946)	(502 030)	(16 711 976)	16 209 423	(38 317)	16 171 106	(523)	(540 347)	(540 870)
Encours non échéancés	(3 335 328)		(3 335 328)				(3 335 328)		(3 335 328)
Taux variable	**(579 281)**	**(119)**	**(579 400)**	**(18 255 786)**	**(19 196)**	**(18 274 982)**	**(18 835 067)**	**(19 315)**	**(18 854 382)**
Encours échéancés	(337 970)	(119)	(338 089)	(18 255 786)	(19 196)	(18 274 982)	(18 593 756)	(19 315)	(18 613 071)
Encours non échéancés	(241 311)		(241 311)				(241 311)		(241 311)
Total du passif	**(20 124 555)**	**(502 149)**	**(20 626 704)**	**(2 046 363)**	**(57 513)**	**(2 103 876)**	**(22 170 918)**	**(559 662)**	**(22 730 580)**

L'encours de l'actif à taux fixe avant couverture est de 7 734 millions d'euros. Les instruments de couverture permettent de réduire cette exposition à 5 022 millions d'euros.

Réciproquement, au passif, l'exposition à taux fixe de 19 545 millions d'euros, avant couverture, est réduite à 3 336 millions d'euros, après couverture.

Sensibilité au risque de taux

Le Département ALM étudie la formation du résultat futur sous l'hypothèse de certains scénarios de taux (+/- 10 pb, +/- 100 pb, +/- 200 pb).

Mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêts au risque de taux

en milliers d'euros

	Translation parallèle +10 pb	Translation parallèle -10 pb
31/12/2009	- 1 424	1 420

Au 31 décembre 2009, le niveau des taux de marché à court terme sur les principales devises de référence, sur lesquels s'appuient les scénarios de chocs de taux, sont exceptionnellement bas. Par conséquent, le *stress test* présenté ci-dessous repose sur une translation uniforme de +/- 10 pb qui permet d'assurer la cohérence entre les résultats obtenus et le niveau des taux actuels.

La sensibilité de la marge nette d'intérêts mesure l'exposition de la CEB au risque de taux qui provient d'asymétrie marginale entre les natures de taux et les périodes de révision.

Elle est calculée en quantifiant la variation subie par les revenus nets d'intérêts sur l'année glissante qui suit la date d'arrêté dans le cas d'une translation uniforme de 10 pb à la hausse ou à la baisse appliquée sur l'ensemble des courbes de taux.

Cette simulation est réalisée au niveau de chaque poste de bilan par les algorithmes d'un logiciel dédié. Ce logiciel applique la translation correspondant au scénario paramétré à l'occasion des révisions de taux sur les opérations à taux variable.

La sensibilité de marge nette d'intérêts est mesurée sur le périmètre du bilan. Elle tient compte d'hypothèses de renouvellement d'encours des principaux postes du bilan effectuées de manière agrégée. Ces renouvellements sont assortis de taux qui sont ceux en vigueur sur le marché.

Sur la base du bilan au 31 décembre 2009 et des hypothèses de renouvellement, la marge nette d'intérêts augmenterait de 1,4 million d'euros si les taux diminuaient de 10 points de base. A l'inverse, elle baisserait de 1,4 million d'euros si les taux augmentaient de 10 points de base. L'effet de l'ampleur du *stress test* de taux sur la sensibilité de la marge nette d'intérêts est quasiment linéaire. La CEB est donc légèrement exposée à la hausse des taux.

3. Risque de liquidité

La situation de liquidité prévisionnelle fait l'objet d'un suivi quotidien. Elle est complétée par des *stress tests* trimestriels présentés au Comité ALM intégrant différents scénarios de défaillance des emprunteurs.

Les *stress tests* effectués projettent la situation de liquidité prévisionnelle avant et après remboursements anticipés. Ils calculent, conformément à la logique de Bâle II et à son approche différenciée du risque, le défaut des emprunteurs sur la base de l'encours de prêts, pondéré par le taux de probabilité de défaut publié par les agences de rating, pour une maturité et une classe de rating donnée. Un rating interne est attribué aux contreparties non notées par les agences de notation.

La CEB évalue également l'impact financier de scénarios catastrophes dans lesquels la probabilité de défaut appliquée aux emprunteurs *below investment grade* est de 100% sans possibilité de recouvrement.

Position de liquidité

Le risque de liquidité exprime la situation prévisionnelle de trésorerie de la Banque au 31 décembre 2009.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des flux contractuels futurs et non actualisés, y compris les intérêts non courus, regroupés par échéance en fonction de la durée restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date contractuelle d'échéance.

en milliers d'euros

	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	3 mois à 1 an	Encours courants	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Encours non courants	Total
Actif								
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	386 883			386 883				386 883
Actifs financiers disponibles à la vente	426 426	780 155	1 882 318	3 088 899	973 731	1 197 585	2 171 316	5 260 215
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle								
Prêts	19 563	416 358	1 822 422	2 258 343	5 970 924	5 095 179	11 066 103	13 324 446
Autres créances	1 669 007			1 669 007				1 669 007
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 150	20 314	188 703	219 167	708 333	2 095 858	2 804 191	3 023 358
Total de l'actif	**2 512 029**	**1 216 827**	**3 893 443**	**7 622 299**	**7 652 988**	**8 388 622**	**16 041 610**	**23 663 909**
Passif								
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	67 747			67 747				67 747
Dettes représentées par un titre	1 738 068	243 035	1 044 352	3 025 455	13 279 759	3 176 000	16 455 759	19 481 214
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	75 420			75 420				75 420
Total du passif	**1 881 235**	**243 035**	**1 044 352**	**3 168 622**	**13 279 759**	**3 176 000**	**16 455 759**	**19 624 381**
Hors-bilan								
Instruments financiers à terme								
A recevoir	1 740 761	538 631	1 165 743	3 445 135	13 451 849	3 371 905	16 823 754	20 268 889
A livrer	(1 879 661)	(534 859)	(927 943)	(3 342 463)	(13 785 847)	(3 232 621)	(17 018 468)	(20 360 931)
Total du hors-bilan	**(138 900)**	**3 772**	**237 800**	**102 672**	**(333 998)**	**139 284**	**(194 714)**	**(92 042)**
Position de liquidité 2009	**491 894**	**977 564**	**3 086 891**	**4 556 349**	**(5 960 769)**	**5 351 906**	**(608 863)**	**3 947 486**
Actif								
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	194 275			194 275				194 275
Actifs financiers disponibles à la vente	564 502	100 303	522 724	1 187 529	777 899	1 203 601	1 981 500	3 169 029
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle								
Prêts	110 412	663 295	1 752 036	2 525 743	7 224 155	5 276 273	12 500 428	15 026 171
Autres créances	1 359 526	829 948	(3 813)	2 185 661				2 185 661
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	61 600	18 394	170 278	250 272	674 256	1 919 705	2 593 961	2 844 233
Total de l'actif	**2 290 315**	**1 611 940**	**2 441 225**	**6 343 480**	**8 676 310**	**8 399 579**	**17 075 889**	**23 419 369**
Passif								
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	73 281			73 281				73 281
Dettes représentées par un titre	239 489	127 743	804 239	1 171 471	11 989 163	4 628 179	16 617 342	17 788 813
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	78 684			78 684				78 684
Total du passif	**391 454**	**127 743**	**804 239**	**1 323 436**	**11 989 163**	**4 628 179**	**16 617 342**	**17 940 778**
Hors-bilan								
Instruments financiers à terme								
A recevoir	258 038	297 171	1 048 740	1 603 949	12 315 876	4 734 625	17 050 501	18 654 450
A livrer	(148 699)	(310 461)	(1 396 287)	(1 855 447)	(13 926 806)	(4 841 167)	(18 767 973)	(20 623 420)
Total du hors-bilan	**109 339**	**(13 290)**	**(347 547)**	**(251 498)**	**(1 610 930)**	**(106 542)**	**(1 717 472)**	**(1 968 970)**
Position de liquidité 2008	**2 008 200**	**1 470 907**	**1 289 439**	**4 768 546**	**(4 923 783)**	**3 664 858**	**(1 258 925)**	**3 509 621**

Ratio de liquidité renforcée

Le niveau de liquidité de la Banque doit respecter un ratio prudentiel de liquidité renforcée.

Ce ratio est le rapport entre la trésorerie disponible de la Banque : les dépôts bancaires et les actifs financiers disponibles à la vente d'une maturité résiduelle inférieure à 18 mois, et le besoin de liquidité : le stock de projets et le cash-flow net à l'horizon de 3 ans y compris un accroissement du besoin de liquidité lié au risque de défaut sur le portefeuille de prêts à l'horizon de 3 ans.

La trésorerie de la Banque ne doit pas être inférieure à 50% du besoin net de liquidité à 3 ans.

A fin 2009, le ratio de liquidité renforcée s'établit à 102,2% par rapport à 103,7% en 2008.

4. Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de structures, de procédures, de personnes ou de systèmes ou de la survenance d'événements extérieurs.

En choisissant de se placer délibérément dans le cadre des Recommandations du Comité de Bâle, la Banque s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à disposer des mesures de prévention adaptées. La méthode de l'indicateur de base (BIA - *Basic Indicator Approach*) a été retenue pour calculer la charge des risques opérationnels sur les capitaux propres de la Banque. Pour le calcul de cette charge, la Banque utilise la moyenne de son produit net bancaire sur les trois dernières années. Au 31 décembre 2009, la charge s'élève à € 19,4 millions, contre € 18,2 millions fin 2008.

5. Gestion du capital

Conformément au Statut (Article III), tout État européen (membre ou non du Conseil de l'Europe) et/ou institution internationale à vocation européenne peut, dans les conditions fixées par le Conseil de direction, devenir membre de la Banque.

La Banque émet des titres de participation libellés en euros auxquels souscrivent les membres. Chaque titre a la même valeur nominale de 1 000 euros.

Le Conseil de direction fixe les modalités de souscription et de libération du capital ; il détermine également celles relatives aux augmentations de capital et au retrait éventuel d'un membre.

L'adhésion s'effectue par le dépôt d'une déclaration auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, stipulant que le candidat adhère au Statut de la Banque selon les conditions financières décidées par le Conseil de direction. Tout État devenant membre confirme dans sa déclaration son intention :

- d'adhérer dès que possible au Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe
- en attendant cette adhésion, d'accorder le régime juridique découlant de ce Protocole aux biens, avoirs et opérations de la Banque, ainsi que le statut juridique résultant de ce texte, au bénéfice des organes et agents de la Banque (Statut – Article III).

Le calcul du montant de la souscription au capital et aux réserves s'effectue sur la base du taux de contribution au budget de l'Accord Partiel de la CEB par les pays candidats à l'adhésion à la Banque.

Ratio d'emploi des capitaux propres

Ce ratio prudentiel a pour objectif de démontrer que le niveau des capitaux propres est suffisant pour absorber des pertes éventuelles liées à l'activité de prêts. Il s'obtient par le calcul suivant :

$$\text{Ratio d'emploi des capitaux propres} = \frac{\text{Portefeuille de prêts pondéré en risque}}{\text{Capital utilisable}}$$

- *Portefeuille de prêts pondéré : ∑ [(capital + intérêts) x probabilité de défaut]*
- *Capital utilisable : capital versé, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres*

La limite du ratio d'emploi des capitaux propres est fixée à 100%.

A fin 2009, ce ratio s'élève à 20,3% contre 20,4% à fin 2008.

Risk asset coverage ratio

Ce ratio prudentiel constitue une limite supplémentaire à la croissance de la part de l'encours de prêts noté *below investment grade*. Il résulte du calcul ci-dessous :

$$\textit{Risk asset coverage ratio} = \frac{\text{Portefeuille de prêts nominal noté } \textit{below investment grade}}{\text{Capital solide}}$$

- *Capital solide : capital versé, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, capital non appelé des actionnaires notés AAA/AA*

La limite est fixée à 66%, soit € 2,8 milliards fin 2009.

A fin 2009, ce ratio s'élève à 40,5%, contre 33,1% fin 2008.

Ratio d'endettement

Ce ratio prudentiel s'obtient en rapportant la dette totale aux capitaux propres (capital souscrit, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, résultat).

A fin 2009, le ratio s'élève à 3,80, soit une utilisation de 95% du plafond autorisé contre 3,66 à fin 2008 pour une limite maximale de 4.

Le niveau des capitaux propres à fin 2009 autorise un plafond d'endettement de € 19,6 milliards, il subsiste donc une marge de près de € 1 milliard.

Ratio de portefeuille

Il s'agit du rapport entre l'encours des opérations de trésorerie et le montant des capitaux propres (capital souscrit, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, résultat). L'encours des opérations de trésorerie est composé de l'encours des portefeuilles d'actifs financiers (actifs détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente) et des opérations de trésorerie non représentées par un titre (dépôts bancaires, *repos*).

Au 31 décembre 2009, le ratio s'élève à 1,79, soit une utilisation de 89% du plafond autorisé contre 1,45 à fin 2008 pour une limite maximale de 2.

Compte tenu du montant des capitaux propres à fin 2009, le plafond du portefeuille est de € 9,8 milliards, soit une marge de manœuvre de € 1 milliard.

Note C - Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés ci-dessous selon leur valeur comptable et leur juste valeur.

La valeur de marché mentionnée comprend les coupons courus.

Les conditions de décaissement des prêts sont équivalentes à celles pratiquées par d'autres institutions financières intervenant sur le marché des banques supranationales.

Le calcul de juste valeur des prêts de la Banque ne tient pas compte du risque de crédit, car ce risque est considéré très faible en raison du statut de créancier privilégié que les pays membres accordent à la Banque, de la nature des contreparties et de la qualité des collatéraux reçus de la part des emprunteurs. L'évolution du *pricing* du risque crédit est par ailleurs négligeable au cours du financement d'un projet.

en milliers d'euros

	Valeur comptable	Juste valeur (*)
31 décembre 2009		
Actif		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	386 883	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	314 346	
Instruments dérivés de couverture	1 295 361	
Actifs financiers disponibles à la vente	4 965 778	
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	13 608 366	12 442 620
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 123 226	2 218 997
Total de l'actif	**22 693 960**	**14 661 617**
Passif		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 312 949	
Instruments financiers dérivés de couverture	372 974	
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	67 747	
Dettes représentées par un titre	17 680 780	17 451 319
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	75 420	
Total du passif	**20 509 870**	**17 451 319**
31 décembre 2008		
Actif		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	194 208	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	289 582	
Instruments dérivés de couverture	1 693 822	
Actifs financiers disponibles à la vente	2 628 227	
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	14 580 482	12 402 809
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 975 983	2 088 021
Total de l'actif	**21 362 304**	**14 490 830**
Passif		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 515 544	
Instruments financiers dérivés de couverture	434 793	
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	73 281	
Dettes représentées par un titre	16 171 014	16 108 478
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	78 684	
Total du passif	**19 273 316**	**16 108 478**

() Juste valeur des éléments comptabilisés au coût amorti, en application d'IFRS 7.*

Note D - Instruments dérivés de couverture

Toutes les opérations de micro-couverture de la Banque reconnues par la norme IAS 39 sont de "juste valeur" (*fair value hedge*). Ces opérations couvrent le risque de juste valeur des actifs et passifs financiers à taux fixe (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions obligataires).

Les instruments financiers qualifiés de dérivés de couverture se composent de swaps de taux, de devises et de change à terme.

Le tableau suivant présente la juste valeur (incluant les intérêts) de ces instruments financiers.

en milliers d'euros

	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux d'intérêt	124 890	(208 145)	140 830	(222 262)
Instruments dérivés de cours de change	1 170 471	(164 829)	1 552 992	(212 531)
Total	**1 295 361**	**(372 974)**	**1 693 822**	**(434 793)**

Note E - Portefeuille-titres

en milliers d'euros

	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur au bilan (*)	*dont gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres*	Valeur au bilan (*)	*dont gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres*
Actifs financiers disponibles à la vente				
Effets publics et valeurs assimilées	181 774		216 238	
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 752 761	(103 950)	2 382 855	(170 868)
Actions et autres titres à revenu variable	874	348	799	272
Sous-total	**4 935 409**	**(103 602)**	**2 599 892**	**(170 596)**
Ajustements de juste valeur des titres couverts par des instruments dérivés de couverture	30 369		28 335	
Total des actifs financiers disponibles à la vente	**4 965 778**	**(103 602)**	**2 628 227**	**(170 596)**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Effets publics et valeurs assimilées	988 243		1 085 270	
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 134 983		890 713	
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	**2 123 226**		**1 975 983**	
Total du portefeuille-titres	**7 089 004**	**(103 602)**	**4 604 210**	**(170 596)**

() Y compris les créances rattachées*

Aucun titre classé dans les catégories d'actifs financiers disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance n'a été donné en garantie en 2009 et en 2008.

La Banque détient une seule ligne de titres dépréciés, classée en actifs financiers disponibles à la vente, d'une valeur brute de € 1,4 million. La provision s'élève à € 0,51 million au 31 décembre 2009 (€ 0,58 million au 31 décembre 2008).

Note F - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ce poste recouvre les prêts consentis aux établissements de crédit et à la clientèle et les dépôts effectués auprès des établissements de crédit.

en milliers d'euros

Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs	31/12/2009	31/12/2008
Prêts aux établissements de crédit		
Encours	7 551 171	8 299 797
Créances rattachées	11 758	48 731
Echéances impayées	221	
Dépréciation des prêts aux établissements de crédit (Note Q)	(1 822)	(909)
Sous-total	**7 561 328**	**8 347 619**
Prêts à la clientèle		
Encours	4 647 132	4 123 452
Créances rattachées	26 354	36 168
Sous-total	**4 673 486**	**4 159 620**
Ajustement de la valeur des prêts couverts par des instruments dérivés	91 556	94 038
Total des prêts	**12 326 370**	**12 601 277**
Autres créances		
Dépôts à vue	11 634	11 981
Dépôts à terme	1 270 000	1 960 000
Sous-total	**1 281 634**	**1 971 981**
Créances rattachées	362	7 223
Total des autres créances	**1 281 996**	**1 979 204**

Au 31 décembre 2009, les prêts sont garantis à hauteur de € 2 682 620 milliers (31 décembre 2008 : € 2 139 987 milliers). Ces garanties peuvent prendre la forme de titres ou d'engagements par signature.

Au 31 décembre 2009, la Banque a constitué une provision pour dépréciation de € 1 822 milliers au titre d'un risque de contrepartie identifié (31 décembre 2008 : € 909 milliers).

La répartition de l'encours des prêts et des engagements de financement, par pays de localisation de l'emprunteur, bonifiés ou non par le Compte Fiduciaire Sélectif, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Les prêts et les engagements de financement bonifiés par le Compte Fiduciaire Sélectif sont détaillés dans la note I.

en milliers d'euros

	Encours				Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	**31/12/2009**	**%**	**31/12/2008**	**%**	**31/12/2009**	**31/12/2008**
Espagne	1 605 783	13,16	2 097 344	16,88	96 300	98 632
France	1 264 185	10,36	1 222 386	9,84	100 000	50 000
Italie (1)	1 157 932	9,49	1 233 733	9,93	254 900	206 000
Hongrie	1 083 812	8,88	807 775	6,50	180 116	273 572
Pologne	955 900	7,84	751 489	6,05	612 258	586 605
Finlande	707 875	5,80	751 149	6,05	100 000	50 000
Allemagne (2)	660 856	5,42	911 468	7,34	412 000	200 870
Turquie	647 747	5,31	686 521	5,53	341 190	327 466
Roumanie	632 513	5,19	441 475	3,55	627 720	836 510
Chypre	560 152	4,59	500 901	4,03	103 885	208 034
Portugal	431 098	3,53	516 133	4,15	100 000	114 660
Grèce	343 485	2,82	420 584	3,39		
Danemark	303 333	2,49	326 667	2,63		
Croatie	256 536	2,10	221 305	1,78	46 148	99 890
Suède (3)	227 276	1,86	280 403	2,26	50 524	47 652
Islande	196 482	1,61	168 636	1,36	39 386	73 259
Lettonie	187 213	1,53	164 501	1,32	25 000	50 000
Norvège	126 500	1,04	126 500	1,02		
Irlande	116 554	0,96	64 583	0,52	50 000	5 230
Slovénie	113 373	0,93	89 437	0,72	54 000	40 000
Bosnie-Herzégovine	94 352	0,78	97 651	0,79	27 220	30 724
Belgique	93 332	0,77	148 220	1,19	25 000	
Malte	88 350	0,72	98 450	0,79		
Bulgarie	75 442	0,62	78 147	0,63	10 403	6 779
Serbie	57 993	0,48	53 664	0,43	28 076	17 975
Lituanie	56 211	0,46	29 371	0,24	104 172	2 172
Albanie	54 842	0,45	33 211	0,27	62 011	38 828
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	34 209	0,28	25 252	0,20	7 500	19 500
République tchèque	28 042	0,23	33 760	0,27	50 000	5 000
République slovaque	22 889	0,19	28 647	0,23	8 252	8 252
Moldova	9 013	0,07	6 203	0,05	10 887	4 697
Estonie	3 745	0,03	6 055	0,05	28 800	
Saint-Marin	1 278	0,01	1 627	0,01		
Total	**12 198 303**	**100,00**	**12 423 248**	**100,00**	**3 555 748**	**3 402 307**

(1) dont € 545 887 milliers d'encours en faveur des pays du groupe cible au 31 décembre 2009 (31 décembre 2008 : € 453 688 milliers)

(2) dont € 261 250 milliers d'encours en faveur des pays du groupe cible au 31 décembre 2009 (31 décembre 2008 : € 288 750 milliers)

(3) dont € 100 000 milliers d'encours en faveur des pays du groupe cible au 31 décembre 2009 (31 décembre 2008 : € 100 000 milliers)

en milliers d'euros

	Encours				Engagements de financement	
Répartition par ligne d'action sectorielle	**31/12/2009**	**%**	**31/12/2008**	**%**	**31/12/2009**	**31/12/2008**
Renforcement de l'intégration sociale						
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	150 167		178 868		25 359	17 896
Logement pour les personnes à bas revenus	2 719 835		2 966 311		391 052	344 156
Création et maintien d'emplois viables	2 407 816		2 272 921		714 057	700 812
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	1 410 997		1 318 318		510 251	397 897
Sous-total	**6 688 815**	**55**	**6 736 418**	**54**	**1 640 719**	**1 460 761**
Gestion de l'environnement						
Catastrophes naturelles ou écologiques	1 019 750		1 172 166		319 049	358 243
Protection de l'environnement	1 526 079		1 520 362		800 050	1 043 518
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	243 196		224 376		68 292	96 961
Sous-total	**2 789 025**	**23**	**2 916 904**	**24**	**1 187 391**	**1 498 722**
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale *						
Education et formation professionnelle	1 442 934		1 458 990		527 537	292 748
Santé	1 264 864		1 302 986		198 575	144 416
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	12 665		7 950		1 526	5 660
Sous-total	**2 720 463**	**22**	**2 769 926**	**22**	**727 638**	**442 824**
Total	**12 198 303**	**100**	**12 423 248**	**100**	**3 555 748**	**3 402 307**

** Suite à l'adoption de la Résolution 1522 (2009), la ligne d'action sectorielle "Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale" reprend les composantes de la ligne d'action sectorielle "Développement du capital humain", intégrant de plus le secteur "Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires".*

Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement englobent, d'une part les projets pour lesquels un contrat-cadre a été signé, et d'autre part les projets ayant fait l'objet d'au moins un décaissement de prêt.

en milliers d'euros

Répartition par année d'approbation	**2007 et avant**	**2008**	**2009**	**Total**
Projets				
Avec signature de contrats-cadres	1 779 136	736 340	1 011 768	3 527 244
Avec au moins un décaissement de prêt	28 504			28 504
Total	**1 807 640**	**736 340**	**1 011 768**	**3 555 748**

La Banque garantit des prêts accordés par une institution financière à hauteur de € 211 milliers (€ 432 milliers en 2008). En contrepartie, elle bénéficie de la contre-garantie d'un pays membre pour un montant identique.

Note G – Immobilisations corporelles et incorporelles

en milliers d'euros

	Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles	
	Terrains	Constructions	Aménagements et mobiliers	Autres		Total
Valeur brute						
Au 1er janvier 2008	13 046	10 700	13 301	5 135	4 489	46 671
Acquisitions		2	3 741	694	787	5 224
Cessions				(1)		(1)
Autres mouvements			(2 024)	(52)	(246)	(2 322)
Au 31 décembre 2008	**13 046**	**10 702**	**15 018**	**5 776**	**5 030**	**49 572**
Valeur brute						
Au 1er janvier 2009	13 046	10 702	15 018	5 776	5 030	49 572
Acquisitions			66	364	870	1 300
Cessions						
Autres mouvements			(73)	104	(31)	
Au 31 décembre 2009	**13 046**	**10 702**	**15 011**	**6 244**	**5 869**	**50 872**
Amortissements						
Au 1er janvier 2008			(8 669)	(4 123)	(3 418)	(16 210)
Dotations de l'exercice			(925)	(484)	(215)	(1 624)
Cessions						
Au 31 décembre 2008			**(9 594)**	**(4 607)**	**(3 633)**	**(17 834)**
Amortissements						
Au 1er janvier 2009			(9 594)	(4 607)	(3 633)	(17 834)
Dotations de l'exercice			(921)	(524)	(378)	(1 823)
Cessions						
Au 31 décembre 2009			**(10 515)**	**(5 131)**	**(4 011)**	**(19 657)**
Valeur nette						
Au 31 décembre 2009	**13 046**	**10 702**	**4 496**	**1 113**	**1 858**	**31 215**
Au 31 décembre 2008	13 046	10 702	5 424	1 169	1 397	31 738

Note H – Dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre

en milliers d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
Dettes envers la clientèle		
Comptes rémunérés	67 747	73 281
dont Communauté européenne	*64 161*	*70 274*
Total des dettes envers la clientèle	**67 747**	**73 281**
Dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires	16 547 393	14 627 200
Dettes rattachées	478 531	477 723
Ajustement de la valeur des dettes représentées par un titre couvertes par des instruments dérivés	654 856	1 066 091
Total des dettes représentées par un titre	**17 680 780**	**16 171 014**

Évolution des comptes rémunérés de la clientèle

Des comptes rémunérés alimentés par des contributions de l'Union européenne ont été ouverts à la Banque :

- Sept comptes destinés à recevoir les contributions de l'Union européenne (Accord de contribution pour les facilités de financement destinées aux PME phase 2 fonds spécial) pour le financement partiel de projets d'investissements productifs destinés à créer ou maintenir des emplois dans les PME de treize pays membres de la CEB en Europe centrale et orientale.
 - En 2001, création du "*EC-Contribution Fund Phare Account*"
 - En 2002, contribution destinée à la Turquie "*EC-Contribution Fund MEDA Account*"
 - En 2004, augmentation du "*SME Finance Facility (SMEFF) 2002 Special Account*"
 - En 2004, contribution destinée à Chypre "*SME Finance Facility (SMEFF) Cyprus Special Account*"
 - En 2005, augmentation du "*SME Finance Facility (SMEFF) 2003 Special Account*"
 - En 2006, augmentation du "*SME Finance Facility (SMEFF) 2005 Special Account, Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey*"
 - En 2007, augmentation du "*SME Finance Facility (SMEFF) 2006 Special Account, Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey*"

Le solde de ces comptes s'élève à € 35 908 milliers au 31 décembre 2009 (2008 : € 44 378 milliers).

- Quatre comptes destinés au financement partiel de projets d'infrastructures locales, au bénéfice de municipalités de dix pays d'Europe centrale et orientale, candidats à l'adhésion à l'Union européenne à la date du projet (Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, République slovaque et Slovénie) dans le cadre du Programme "*EU Municipal Finance Facility*".
 - En 2004, création du "*EU Municipal Finance Facility Special Account*"
 - En 2005, augmentation et extension géographique du programme "*EU Municipal Finance Facility 2003 Special Account*"
 - En 2007, augmentation et extension géographique du programme "*EU Municipal Finance Facility 2005 Special Account Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey*" et "*EU Municipal Finance Facility 2006, Special Account Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey*"

Le solde de ces comptes s'élève à € 11 626 milliers au 31 décembre 2009 (2008 : € 11 536 milliers).

- Trois comptes destinés au financement partiel de projets d'investissements productifs de petites et moyennes entreprises, et notamment des micro-entreprises, dans huit nouveaux États membres de l'Union européenne en Europe centrale et orientale, destinés à la création et à la sauvegarde d'emplois, dit "*Preparatory Action Programme*".
 - En 2005, création du "*Preparatory Action Special Account 2004*"
 - En 2007, augmentation du "*Preparatory Action Special Account 2005*"
 - En 2008, augmentation du "*Preparatory Action Special Account 2006*"

Le solde de ces comptes s'élève à € 2 027 milliers au 31 décembre 2009 (2008 : € 3 015 milliers).

- Deux comptes destinés au financement partiel de projets dans le secteur de la protection de l'environnement pour l'efficacité énergétique en Croatie, Bulgarie, Roumanie et Turquie dit "*Energy Efficiency Finance Facility*".
 - En 2007, création du "*Energy Efficiency Finance Facility 2006 Special Account*"
 - En 2008, augmentation avec focus sur les pays dans le cadre de l'"Instrument d'Aide de pré-adhésion (IAP)" de la Commission européenne, "*Energy Efficiency Finance Facility 2007 Special Account*"

Le solde de ces comptes s'élève à € 11 437 milliers au 31 décembre 2009 (2008 : € 11 345 milliers).

- Un compte destiné au financement partiel de projets d'investissement municipal en Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie dans le cadre de l'"Instrument d'aide de préadhésion (IAP)" de la Commission européenne et intitulé "*IPF 2008 Municipal Window Special Account*".

Le solde de ces comptes s'élève à € 610 milliers au 31 décembre 2009.

- Deux autres comptes ont été ouverts pour recevoir des dons de la part l'Union européenne pour le financement des projets prioritaires : un dans le "Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux" et un autre dans le cadre du "Facilité d'investissement de voisinage".

Le solde de ces comptes s'élève à € 2 553 milliers au 31 décembre 2009.

Par ailleurs :

- La CEB gère, depuis 2003, le Compte Fiduciaire Norvégien, un mécanisme mis en place à l'initiative des Autorités norvégiennes afin de financer des activités d'assistance, en particulier l'assistance technique en appui aux réformes économiques et sociales dans les pays des Balkans occidentaux.

Le solde de ce compte s'élève à € 930 milliers au 31 décembre 2009.

- En 2008, un nouvel instrument d'assistance, le Fonds fiduciaire pour les Droits de l'Homme, destiné à soutenir la consolidation et le renforcement de l'État de droit et du système européen de protection des droits de l'homme, a été mis en place, en collaboration avec le Conseil de l'Europe et l'initiative financière initiale des Autorités norvégiennes, complétée par celles de l'Allemagne et des Pays-Bas.

Le solde de ce compte s'élève à € 1 655 milliers au 31 décembre 2009.

- En 2009, la Banque et l'Espagne ont décidé d'un commun accord la création d'un compte fiduciaire au service de la cohésion sociale en Europe, baptisé "*Spanish Social Cohesion Account*", doté de deux millions d'euros, qui seront déboursés en 2009 et 2010.

Le solde de ce compte s'élève à € 1 001 milliers au 31 décembre 2009.

Note I - Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

- Modalités de fonctionnement

Le principe de fonctionnement de ce compte est basé sur les bonifications d'intérêt. Il couvre le différentiel de taux d'intérêt entre le taux habituellement pratiqué par la Banque et le taux remboursé par l'emprunteur. Le compte peut aussi être utilisé pour l'octroi de dons.

Un projet financé par la CEB peut, sur proposition du Gouverneur, bénéficier d'une bonification d'intérêt au titre du CFS après approbation au cas par cas par le Conseil d'administration. Les ressources du CFS sont utilisées pour des projets ayant une haute finalité sociale et situés dans des pays éligibles.

Toute proposition de bonification est mentionnée dans la demande de prêt soumise par le Gouverneur au Conseil d'administration pour approbation.

- Ressources

Le CFS est alimenté par :

a) des subventions reçues des États membres de la CEB, au moyen de dividendes à caractère social, lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque
b) des contributions volontaires des États membres de la Banque
c) des contributions volontaires des Membres du Conseil de l'Europe
d) des contributions volontaires des pays non-membres du Conseil de l'Europe ou institutions internationales après accord du Conseil de direction et du Conseil d'administration.

- Traitement comptable

Le CFS est scindé en deux sous-comptes :

- Un sous-compte des États membres, enregistrant le montant des ressources disponibles : au crédit sont inscrits les contributions reçues des États ainsi que le produit de la rémunération des ressources du CFS ; au débit sont portés les dons versés et les bonifications totales d'intérêts accordées au jour du versement de chaque prêt concerné.
- Un sous-compte des projets bonifiés, enregistrant les bonifications d'intérêt : au débit est inscrit le montant des bonifications portées au crédit du compte de résultat de la Banque, selon le même rythme que celui du paiement des intérêts par l'emprunteur ; au crédit sont inscrites les bonifications d'intérêts accordées au jour du décaissement du prêt bonifié.

en milliers d'euros

1) Sous-compte des États membres	**Débit**	**Crédit**
Solde du sous-compte au 1er janvier 2008		**52 426**
Versement des États membres au titre de l'exercice 2008		5 000
Intérêts créditeurs versés au CFS		3 403
Bonifications de prêts décaissés	9 778	
Dons accordés	980	
Solde du sous-compte au 31 décembre 2008 (a)		**50 071**
Intérêts créditeurs versés au CFS		2 331
Bonifications de prêts décaissés	9 115	
Dons accordés	923	
Solde du sous-compte au 31 décembre 2009 (b)		**42 364**
2) Sous-compte des projets bonifiés		
Solde du sous-compte au 1er janvier 2008		**23 038**
Bonifications de prêts décaissés en 2008		9 778
Paiements des bonifications	4 203	
Solde du sous-compte au 31 décembre 2008 (c)		**28 613**
Bonifications de prêts décaissés en 2009		9 115
Paiements des bonifications	4 672	
Solde du sous-compte au 31 décembre 2009 (d)		**33 056**
Solde du CFS au 31 décembre 2008 (a) + (c)		**78 684**
Solde du CFS au 31 décembre 2009 (b) + (d)		**75 420**

Dons

Depuis sa création en 1995, le CFS a permis l'octroi de dons, pour un montant total de € 13,3 millions (2008 : € 12,4 millions).

La ventilation des dons versés au cours de ces deux derniers exercices est la suivante :

en milliers d'euros

Versements	2009	2008
Géorgie (UNHCR) : projet de réhabilitation des centres collectifs de la "Stratégie sur les abris d'urgence et l'équipement contre l'hiver"	500	
Géorgie (PNUD) : projet de réhabilitation d'infrastructures endommagées lors des événements de l'été 2008	250	
Géorgie (Conseil de l'Europe) : projet visant à lutter contre la violence physique dans les écoles par la formation des enseignants aux méthodes de résolution des conflits	98	
Géorgie (Conseil de l'Europe) : projet "Soutien aux populations déplacées – Formation aux relations intercommunautaires"	75	
Bosnie-Herzegovine (HCR) : projet visant à faciliter le retour de personnes déplacées, victimes de la guerre, résidant toujours dans des centres collectifs		265
Serbie (HCR) : projet de microcrédits au logement en faveur des personnes déplacées du Kosovo cherchant à s'intégrer localement		265
Géorgie (UNICEF) : projet destiné à créer et à équiper un centre communautaire en faveur des enfants déplacés et touchés par les conflits ainsi que leur famille		250
Moldova (UNICEF) : projet visant à améliorer dans tout le pays la survie, la croissance et le développement des enfants prématurés ayant un très faible poids de naissance		200
Total	**923**	**980**

Encours des prêts et engagements de financement par pays, avec bonification d'intérêts du CFS

en milliers d'euros

	Encours		Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008
Roumanie	290 606	194 356	49 780	154 030
Hongrie	201 567	221 927		2 000
Croatie	144 554	155 643	5 173	11 765
Pologne	63 417	68 115	245 000	250 000
Albanie	52 283	31 597	58 011	38 828
Serbie	28 500	18 600	21 100	11 000
République slovaque	17 461	21 698		
Bosnie-Herzégovine	16 257	15 079	2 220	5 724
Bulgarie	14 596	15 291	2 903	6 779
Moldova	9 013	6 203	10 887	4 697
Lituanie	6 632	7 332	2 172	2 172
Slovénie	1 977	3 324		
Total	**846 863**	**759 165**	**397 246**	**486 995**

Ces encours sont inclus dans le portefeuille de prêts de la Banque (note F).

Note J - Provisions pour risques et charges

La Banque a constitué, au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les provisions pour risques et charges suivantes :

en milliers d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
Provisions pour engagements de pension	59 710	54 232
Provisions pour autres avantages postérieurs à l'emploi	14 181	13 494
Total	**73 891**	**67 726**

La Banque administre un régime de pension et des avantages postérieurs à l'emploi connexes (assurance maladie notamment). Le montant de l'engagement au titre des différents avantages postérieurs à l'emploi est déterminé séparément, selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2009 sur la base des données individuelles au 30 juin 2009.

Régime de pension

La situation financière du régime de pension est la suivante :

en milliers d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
Situation financière du régime au 31 décembre		
Passif actuariel	(63 925)	(49 995)
Excédent / (déficit) actuariel	(63 925)	(49 995)
Stock de gains / (pertes) actuariels non reconnus	4 215	(4 237)
Provision au 31 décembre	**(59 710)**	**(54 232)**
Évolution de la provision au 31 décembre		
Provision au 1er janvier	**(54 232)**	**(48 867)**
Coût des services rendus	(3 663)	(3 676)
Charge financière liée à l'actualisation des engagements	(2 895)	(2 604)
Amortissement des écarts actuariels		
Charge comptable de l'exercice	(6 558)	(6 280)
Prestations versées	1 080	915
Provision au 31 décembre	**(59 710)**	**(54 232)**

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements au titre du régime de pension figurent ci-dessous :

Informations diverses	2009	2008
Taux d'intérêt	5,70%	5,85%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation des pensions	2,00%	2,00%
Taux d'augmentation des traitements	5,00%	5,00%
Moyenne de vie active résiduelle des agents au 31 décembre	13	14

Avantages postérieurs à l'emploi connexes au régime de pension

La situation financière des avantages connexes au régime de pension est la suivante :

en milliers d'euros

	31/12/2009	31/12/2008
Situation financière du régime au 31 décembre		
Passif actuariel	(15 630)	(8 299)
Excédent / (déficit) actuariel	(15 630)	(8 299)
Stock de gains / (pertes) actuariels non reconnus	1 449	(5 195)
(Provision) / créance au 31 décembre	**(14 181)**	**(13 494)**
Évolution de la provision au 31 décembre		
(Provision) / créance au 1er janvier	**(13 494)**	**(12 586)**
Coût des services rendus	(655)	(757)
Charge financière liée à l'actualisation des engagements	(482)	(494)
Amortissement des écarts actuariels	325	224
Charge comptable de l'exercice	(812)	(1 027)
Prestations versées	125	119
(Provision) / créance au 31 décembre	**(14 181)**	**(13 494)**

Les hypothèses économiques retenues pour déterminer les engagements au titre des avantages connexes sont identiques à celles retenues pour le régime de pension.

En outre, comme en 2008, l'engagement de la Banque au titre de l'assurance-maladie pour les pensionnés a été évalué sur la base d'un taux d'augmentation des cotisations patronales de 7,50% par an. Ce taux reste constant jusqu'en 2010 inclus et est de 6,00% au-delà.

Note K - Capital

La répartition du capital par pays membre est présentée ci-dessous :

en milliers d'euros

Membres	Capital souscrit	Fraction non appelée	Capital appelé
Allemagne	549 692	489 000	60 692
France	549 692	489 000	60 692
Italie	549 692	489 000	60 692
Espagne	358 504	318 922	39 582
Turquie	233 077	207 344	25 733
Pays-Bas	119 338	106 161	13 177
Belgique	98 634	87 746	10 888
Grèce	98 634	87 746	10 888
Portugal	83 538	74 315	9 223
Suède	83 538	74 315	9 223
Pologne	76 988	68 488	8 500
Suisse	53 824	43 229	10 595
Danemark	53 823	47 879	5 944
Norvège	41 889	37 264	4 625
Finlande	41 889	37 264	4 625
Bulgarie	37 491	33 352	4 139
Roumanie	35 963	31 993	3 970
Irlande	28 998	25 797	3 201
Hongrie	26 884	23 916	2 968
République tchèque	25 833	22 981	2 852
Luxembourg	20 849	18 547	2 302
Serbie	15 511	13 799	1 712
Croatie	12 831	11 414	1 417
Chypre	11 934	10 617	1 317
République slovaque	11 380	10 123	1 257
Albanie	8 034	7 147	887
Lettonie	7 688	6 840	848
Estonie	7 637	6 794	843
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	7 637	6 794	843
Lituanie	7 556	6 722	834
Slovénie	7 380	6 565	815
Islande	6 089	5 417	672
Malte	6 089	5 417	672
Géorgie	5 928	5 274	654
Bosnie-Herzégovine	5 816	5 174	642
Monténégro	3 952	3 516	436
Moldova	3 294	2 930	364
Saint-Marin	2 921	2 478	443
Liechtenstein	2 921	2 374	547
Saint-Siège	82	58	24
Total 2009	**3 303 450**	**2 933 712**	**369 738**
Total 2008	**3 303 450**	**2 933 712**	**369 738**

Le capital souscrit, appelé, non versé et les réserves à recevoir, se décomposent de la manière suivante :

en milliers d'euros

Membres	Capital	Réserves	Total
Géorgie	164	434	598
Monténégro	109	325	434
Total	**273**	**759**	**1 032**

Le montant du résultat 2009 par titre du capital s'élève à € 32,41 (€ 29,01 pour 2008).

Note L - Marge d'intérêts

Les produits et les charges sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais).

La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur les instruments financiers est comptabilisée en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" (note M).

Les produits et les charges d'intérêt sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les produits et charges des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

en milliers d'euros

	2009	2008
Actifs financiers disponibles à la vente		
Opérations sur titres	77 138	123 452
Dérivés de couverture	(18 606)	7 577
Sous total	**58 532**	**131 029**
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts (à l'exclusion de l'interbancaire)	303 462	595 308
Autres créances (*)	27 494	88 110
Dérivés de couverture	(71 914)	(5 003)
Sous total	**259 042**	**678 415**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Opérations sur titres	88 524	92 554
Sous total	**88 524**	**92 554**
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Emprunts	(17)	(10)
Comptes rémunérés	(5 387)	(8 579)
Sous total	**(5 404)**	**(8 589)**
Dettes représentées par un titre		
Émissions	(743 323)	(684 810)
Dérivés de couverture	487 487	(82 369)
Sous total	**(255 836)**	**(767 179)**
Autres intérêts et charges assimilés	(3 377)	(3 098)
Marge d'intérêts	**141 481**	**123 132**

() Les intérêts nets liés aux swaps de change sont enregistrés dans la "Marge d'intérêts" à compter du 1er janvier 2009. Ce classement permet d'isoler l'incidence de la juste valeur des instruments financiers, hors coupons courus, dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" et reste sans incidence sur le montant du "Produit net bancaire". Le reclassement pro-forma a été fait au 31 décembre 2008 (€ 5 150 milliers) entre les postes "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" et "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle".*

Les intérêts sur prêts se rattachant à l'exercice se répartissent de la manière suivante :

en milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2009	2008
Espagne	33 963	106 282
Pologne	31 782	44 375
Turquie	29 131	37 329
Italie	26 559	59 576
Hongrie	23 077	35 603
France	20 945	54 429
Grèce	18 605	21 421
Finlande	17 310	34 218
Roumanie	14 400	18 260
Allemagne	14 105	45 623
Chypre	14 094	24 252
Croatie	10 329	8 459
Portugal	9 381	24 590
Danemark	5 249	16 205
Malte	4 437	4 794
Lettonie	4 289	6 304
Islande	3 917	6 140
Suède	3 544	11 787
Bosnie-Herzégovine	2 755	3 031
Slovénie	2 105	3 728
Norvège	1 937	6 758
Bulgarie	1 825	3 813
Belgique	1 693	7 233
Serbie	1 488	1 566
Lituanie	1 380	1 430
Albanie	1 284	1 108
Irlande	1 263	2 198
République tchèque	683	1 313
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	674	1 195
République slovaque	586	1 660
Moldova	368	206
Estonie	235	335
Saint-Marin	69	87
Total	**303 462**	**595 308**

Note M - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers à l'exception des produits et charges d'intérêts présentés dans la "Marge d'intérêts" (note L).

en milliers d'euros

	2009	2008
Résultat net sur instruments de couverture de juste valeur	(438 097)	772 274
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	438 247	(773 234)
Résultat sur instruments financiers dérivés (*)	(1 387)	4 942
Réévaluation des positions de change	12	683
Total	**(1 225)**	**4 665**

() Résultat lié aux instruments financiers dérivés de couverture de la CEB dont la relation de couverture n'est pas admise par la norme IAS 39. Les intérêts nets liés aux swaps de change sont enregistrés dans la "Marge d'intérêts" à compter du 1er janvier 2009. Ce classement permet d'isoler l'incidence de la juste valeur des instruments financiers, hors coupons courus, dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" et reste sans incidence sur le montant du "Produit net bancaire". Le reclassement pro-forma a été fait au 31 décembre 2008 (€ 5 150 milliers) entre les postes "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" et "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle".*

Note N - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

en milliers d'euros

	2009	2008
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs disponibles à la vente	120	(684)
Dividendes reçus	63	58
Total	**183**	**(626)**

Note O - Commissions et autres charges nettes d'exploitation

Les commissions nettes se décomposent comme suit :

en milliers d'euros

	2009	2008
Produits bancaires divers	255	266
Frais bancaires (*)	(1 828)	(1 180)
Commissions et autres charges nettes d'exploitation	**(1 573)**	**(914)**

() Les frais des services externes liés aux émissions de la Banque (rating, consulting, audit, juridiques) sont classés en "Produit net bancaire" à compter du 1er janvier 2009. Le reclassement pro-forma a été fait au 31 décembre 2008 (€ 496 milliers) entre les postes "Autres charges générales d'exploitation" et "Commissions et autres charges nettes d'exploitation".*

Note P - Charges générales d'exploitation

en milliers d'euros

	2009	2008
Charges de personnel		
Salaires et traitements	16 894	15 301
Charges sociales et de pension	4 091	4 290
Autres charges générales d'exploitation (*)	8 096	8 307
Total	**29 081**	**27 898**

() Les frais des services externes liés aux émissions de la Banque (rating, consulting, audit, juridiques) sont classés en "Produit net bancaire" à compter du 1er janvier 2009. Le reclassement pro-forma a été fait au 31 décembre 2008 (€ 496 milliers) entre les postes "Autres charges générales d'exploitation" et "Commissions et autres charges nettes d'exploitation".*

Au 31 décembre 2009, l'effectif de la Banque comptait : 4 hors cadres élus (Gouverneur, Vice-Gouverneur Délégué et Vice-Gouverneurs) et 150 agents permanents. Au 31 décembre 2008 : 4 hors cadres élus (Gouverneur, Vice-Gouverneur Délégué et Vice-Gouverneurs) et 142 agents permanents.

Note Q - Coût du risque

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité de la Banque.

en milliers d'euros

Coût du risque de l'exercice	2009	2008
Dotations nettes aux dépréciations	913	909
Récupérations sur créances amorties		
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations		
Total du coût du risque de l'exercice	**913**	**909**

en milliers d'euros

Coût du risque de l'exercice par nature d'actifs	2009	2008
Prêts et créances sur les établissements de crédit	913	909
Prêts et créances sur la clientèle		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Autres actifs		
Engagements par signature et divers		
Total du coût du risque de l'exercice	**913**	**909**

en milliers d'euros

Dépréciations constituées au titre du risque de crédit	2009	2008
Total des dépréciations en début d'excercice	909	
Dotations nettes aux dépréciations	913	909
Utilisation de dépréciations		
Total des dépréciations en fin de l'exercice	**1 822**	**909**

Note R - Autres informations et événements postérieurs à la date de clôture

Le 7 décembre 2009, dans le cadre d'un litige commencé en 2001, opposant la Banque à l'un de ses agents payeurs, le Tribunal Suprême du Royaume d'Espagne a rendu son arrêt : l'agent payeur a été condamné à payer à la CEB € 16,2 millions pour non-exécution de ses obligations, plus intérêts à partir de la date de l'arrêt, ainsi que les dépens de la première instance. L'exécution de l'arrêt est en cours et un montant de € 16,3 millions a été versé le 19 février 2010.

Aucun événement important appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents états financiers n'est intervenu entre le 31 décembre 2009 et la date de l'arrêté des comptes par le Gouverneur le 23 février 2010.

Rapport de l'Audit externe

Deloitte.

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28
www.deloitte.fr

Banque de Développement du Conseil de l'Europe

55, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport de l'Auditeur externe
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Direction,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil de Direction, nous avons audité les états financiers de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces états financiers comprennent le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat net et des variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres, l'état de variation des capitaux propres, les tableaux de flux de trésorerie et les notes annexes incluant un résumé des principales méthodes comptables ainsi que des notes explicatives.

Responsabilité du Gouverneur

Le Gouverneur est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur externe

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Ces normes requièrent de se conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Société anonyme au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Paris / Ile-de-France
Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Member of Deloitte Touche Tohmatsu

Deloitte.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures visant à recueillir des éléments probants relatifs aux montants et informations fournis dans les états financiers. Le choix de ces procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers puissent comporter des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues ainsi que du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gouverneur, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière de ses opérations et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Neuilly-sur-Seine, le 24 février 2010.

Deloitte & Associés

Jose-Luis Garcia

Sylvie Bourguignon

Rapport du Comité de surveillance sur le bilan et le compte de résultat ainsi que sur les Notes annexes aux États financiers pour 2009

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'Article XII du Statut de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et de l'Article I de son Règlement Intérieur, le Comité de surveillance s'est réuni à plusieurs reprises à Paris en 2009, ainsi que du 22 au 25 février 2010, pour contrôler le bilan et le compte de résultat de la CEB, ainsi que les Notes annexes aux États financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Se fondant sur la Résolution 343 (2002) du Conseil de direction, clarifiée par la décision prise par ce dernier à sa réunion du 10 décembre 2004, et faisant suite à la recommandation du Conseil d'administration sur ce point ainsi qu'aux conclusions adoptées par le Comité de surveillance les années précédentes, l'Auditeur externe, Deloitte & assiociés, a présenté son rapport et donné, en tant que de besoin, les détails du déroulement de l'audit.

Le Comité de surveillance a procédé à l'audit de la CEB pour l'exercice 2009 de la manière suivante :

- en consultant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, les Directeurs et les autres agents de la Banque concernés
- en examinant les documents comptables de la Banque pour l'exercice 2009, comprenant le bilan au 31 décembre 2009, le compte de résultat et les Notes annexes aux États financiers, qui ont été préparés par le Département de la Comptabilité de la Banque et signés par le Gouverneur le 23 février 2010
- en consultant l'Audit Interne et en examinant ses rapports
- en consultant l'Auditeur externe de la Banque et en examinant son rapport préliminaire et son rapport détaillé pour l'exercice 2009
- en obtenant l'opinion signée par l'Auditeur externe le 24 février 2010
- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications qu'il a estimés nécessaires et qui lui ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, l'Auditeur externe, les Directeurs et les agnets concernés.

Le Comité de surveillance certifie, sur la base des renseignements mis à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan et le compte de résultat de la CEB, y compris les Notes annexes aux États financiers, concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement et honnêtement, dans tous les aspects matériels, l'état des opérations de la CEB au 31 décembre 2009, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé, en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'Union européenne.

Paris, le 25 février 2010

Nicola CECCAROLI
Eden ALI
Ali ACU

Extrait du procès-verbal de la 263e réunion du Conseil d'administration de la CEB

Résolution 1527 (2010) **CA/PV 263 (2010)**

Paris, le 26 mars 2010

Le Conseil d'administration

Vu l'article XI, section 2 du Statut de la Banque
Vu le bilan, le compte de résultat et les Notes annexes aux États financiers au 31 décembre 2009
Ayant pris acte du rapport de l'audit externe au 24 février 2010
Ayant pris acte du rapport du Comité de surveillance au 25 février 2010
Ayant pris acte de la Note du Gouverneur du 26 février 2010

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le bilan, le compte de résultat et les Notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2009
2. donne quitus au Gouverneur de sa gestion financière pour l'exercice 2009
3. décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2009 (+ € 107 049 332) comme suit :
 - € 101 049 332 à la Réserve générale
 - € 6 000 000 à titre de dividende social destiné à subventionner le Compte Fiduciaire Sélectif
4. recommande au Conseil de direction d'approuver le point 3 ci-dessus.

Extrait du procès-verbal de la 194e réunion du Conseil de direction de la CEB

Résolution 381 (2010) **CD/PV 194 (2010)**

Paris, le 30 mars 2010

Le Conseil de direction

Vu l'article IX, section 3, paragraphe 1, litt. e du Statut de la Banque
Vu le bilan, et le compte de résultat ainsi que les Notes annexes aux États financiers au 31 décembre 2009
Vu la certification de l'auditeur externe du 24 février 2010
Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :

- le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2009
- le rapport du Comité de surveillance du 25 février 2010

Vu la Résolution 1527 (2010) du Conseil d'administration

Ayant entendu le Comité de surveillance

Décide :

- d'approuver le rapport annuel, les comptes et le bilan général de la Banque pour 2009
- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'année 2009
- d'entériner le paragraphe 3 de la Résolution 1527 (2010) du Conseil d'administration du 26 mars 2010 par lequel le Conseil d'administration a affecté le bénéfice net de 2009, de € 107 049 332 comme suit :
 - € 101 049 332 à la Réserve générale
 - € 6 000 000 à titre de dividende social destiné à subventionner le Compte Fiduciaire Sélectif

Bilan au 31 décembre 2009 après affectation du résultat

en milliers d'euros

Actif	31/12/2009	31/12/2008
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	386 883	194 275
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	314 346	289 582
Instruments dérivés de couverture	1 295 361	1 693 822
Actifs financiers disponibles à la vente	4 965 778	2 628 227
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts	12 326 370	12 601 277
Autres créances	1 281 996	1 979 204
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 123 226	1 975 983
Immobilisations corporelles et incorporelles	31 215	31 738
Comptes de régularisation et actifs divers	5 405	8 932
Total de l'actif	**22 730 580**	**21 403 040**

Passif		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 312 949	2 515 544
Instruments dérivés de couverture	372 974	434 793
Dettes envers la clientèle	67 747	73 281
Dettes représentées par un titre	17 680 780	16 171 014
Comptes de régularisation et passifs divers	188 047	277 269
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	81 420	78 684
Provisions pour risques et charges	73 891	67 726
Total dettes	**20 777 808**	**19 618 311**
Capital		
Souscrit	3 303 450	3 303 450
Non appelé	(2 933 712)	(2 933 712)
Appelé	369 738	369 738
Réserve générale	1 686 636	1 585 587
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(103 602)	(170 596)
Total capitaux propres	**1 952 772**	**1 784 729**
Total du passif	**22 730 580**	**21 403 040**